

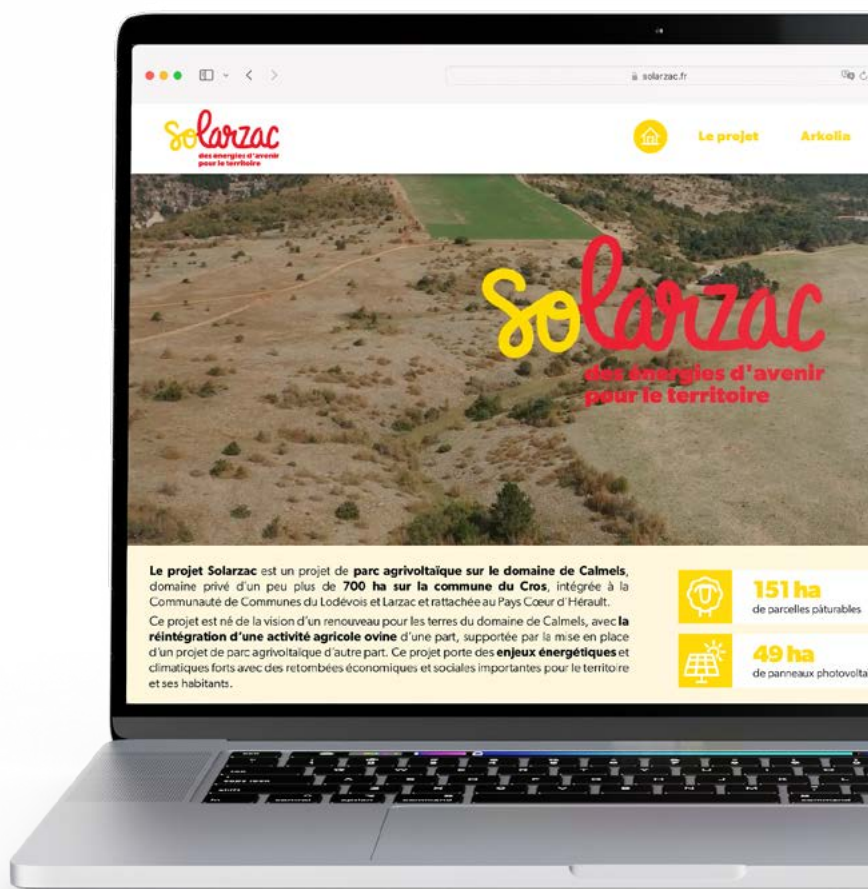
La Lettre d'information Solarzac



Nouveau site internet !

Lancé en 2019 par le maître d'ouvrage **Arkolia**, le projet de prairie solaire Solarzac a suivi trois principales phases d'évolution dans le cadre d'une concertation continue, pour finalement présenter les caractéristiques finales détaillées dans le permis de construire déposé auprès de la préfecture de l'Hérault **le 7 mai 2024**.

C'est à cette occasion que le site internet du projet, Solarzac.fr, a fait peau neuve ! Il présente désormais les nouvelles dimensions du projet avec les dernières actualités et les questions en cours sur la gestion et l'étude de la biodiversité. Pour faire suite à l'atelier organisé en septembre 2023, deux ateliers thématiques de suivi, portant respectivement sur les retombées économiques pour le territoire et le sujet de la cessation du foncier à la commune, seront planifiés dans les mois à venir.



CONSULTER LE NOUVEAU SITE

Le projet de prairie solaire Solarzac associe la réintroduction d'une activité agropastorale à un parc photovoltaïque sur le domaine de Calmels, domaine privé d'un peu plus de **700 ha sur la commune du Cros**, intégré à la Communauté de Communes du Lodévois et Larzac et rattaché au Pays Cœur d'Hérault.



Retour sur... l'historique du projet

Le projet Solarzac a été lancé en 2018. Il est le résultat d'une concertation continue conduite entre 2019 et 2024. Habitants et élus se sont associés lors des différentes phases d'études du territoire et de concertations publiques, dans une démarche de co-construction et avec l'accompagnement de la Commission Nationale du Débat Public. Aujourd'hui, le **périmètre du projet Solarzac s'est recentré** au sud de la propriété privée sur la commune de **Le Cros sur le domaine de Calmels (34)**, la partie du projet couvrant la commune de Le Luc (30) ayant été écartée. Le périmètre du projet est alors passé de 400 ha à 151 ha.

Retrouvez l'évolution du projet en images



Le projet final est le résultat des échanges qui se sont succédés avec les habitants et élus lors des différentes phases de concertation.

Ces échanges ont conduit à l'**exclusion des zones à enjeux naturels très forts**, en se concentrant principalement sur des zones à enjeux faibles à modérés et des zones à pente raisonnable.

Le projet Solarzac déposé en préfecture le 7 mai 2024 concerne **une surface totale de 151ha, dont 49ha couverts par les panneaux solaires**, incluant la réintroduction d'une activité agropastorale ovin viande.

DÉCOUVRIR LE PROJET SOLARZAC DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE

Concertation continue sous l'égide de la CNDP et de la garante Sophie GIRAUD



Le maître d'ouvrage Arkolia a initié une concertation volontaire en 2019, accompagné en cela par la Commission Nationale du Débat Public, en la personne d'un garant neutre et indépendant désigné pour accompagner les échanges. Le garant garantit le droit à l'information et à la participation du public sur des questions ayant un impact sur l'environnement.

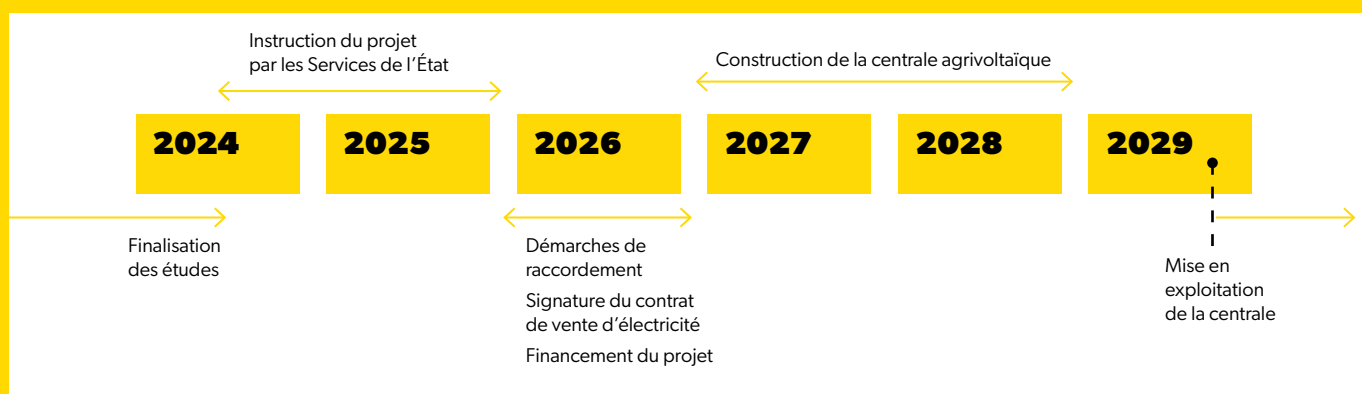
Depuis novembre 2023, Madame Sophie GIRAUD a été désignée nouvelle garante pour le projet Solarzac et ce jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Madame Giraud a produit le 9 septembre dernier un rapport sur l'avancement du projet Solarzac.

LIRE LE RAPPORT DE LA GARANTE



Les prochaines étapes :

Projection



Pour toute question relative au projet Solarzac, vous pouvez écrire à : contact@solarzac.fr ou sophie.giraud@garant-cndp.fr